Numéro 101 – Novembre 2013

La Gazette de Marcq

Les Journées du patrimoine à Marcq : une première !

Le site Internet de la commune ayant fait l'objet d'un piratage,
Il a dû momentanément fermer.
Nous vous tiendrons informés de sa réouverture.

La Gazette de Marcq – Bulletin Municipal

Directeur de publication : Pierre Souin
Comité de rédaction : Philippe Cacheux, Elisabeth Charle, Marie-Dominique Elan, Joëlle Maury, Alain Vauchelles, Jean Zindel.
Crédit Photos : Elisabeth Charle, Marie-Dominique Elan et Jean Zindel.

La Gazette de Marcq

BULLETIN MUNICIPAL – N° 101 Novembre 2013

LA LETTRE DU MAIRE ------- 4

VIE MUNICIPALE ------- 7

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2013 7
Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mai 2013 11
Compte-rendu du Conseil Municipal du 03 juillet 2013 17
Compte-rendu du Conseil Municipal du 09 septembre 2013 20

VIE DU VILLAGE ------- 22

Dates des encombrants et déchets verts 22
Deux déchetteries pour les Marcquois 23
Infos travaux 24

ZOOM SUR... Les Journées du Patrimoine ------- 25

Défilé de voitures anciennes 26
Expositions de peintures, de photographies et de cartes postales 27
Conférence archéologique 28

VIE DE L'ECOLE ------- 29

Viens à la maison, y'a le printemps qui chante 29
Kermesse de l'école 30
C'était un petit jardin 32

VIE DES ASSOCIATIONS ------- 33

Marcq Energym 33
Liste des associations 34
Club du 3ème âge 36
Tennis Club de Marcq 38
Le Comité des Fêtes, l'école de Marcq et la municipalité vous invitent à... 40

INFORMATIONS DIVERSES ------- 42

Elections municipales : mode d'emploi 42
S'inscrire aux élections et se faire recenser 43
Voyageurs du SITERR : alertes SMS 44

A VOS AGENDAS ------- 45

ÇA S'EST PASSÉ À MARCQ ------- 46

Repas de rentrée de l'école : Choucroute Party et karaoké live 46

✓ Intercommunalité

Le préfet a fait une proposition à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) pour ce qui concerne les communes isolées. Cette proposition me semble empreinte de bon sens et de cohérence territoriale, et j'espère qu'il n'y aura pas de manœuvres d'arrière-boutique pour revenir dessus : Plaisir, Les Clayes-sous-Bois et Villepreux devraient constituer une intercommunalité à trois, et Maurepas et Coignières devraient rejoindre Le Perray-en-Yvelines et les Essarts-le-Roi. Voici donc pour l'instant éloignée l'hypothèse de voir une ou plusieurs de ces communes rejoindre notre intercommunalité rurale et résidentielle.

Toutefois, le souhait de l'actuelle majorité nationale de mettre en place son projet de « métropoles » pourrait conduire à passer en Ile-de-France à des intercommunalités de 200 000 habitants : ceci peut sans doute se concevoir pour Paris et la Petite Couronne, mais pour les secteurs ruraux de la Grande Couronne c'est une perspective inquiétante : comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire le mode de représentation des collectivités dans les conseils communautaires est extrêmement défavorable pour les petites communes et un passage à des intercommunalités de 200 000 habitants signifie nécessairement nous voir intégrés dans des structures où les grandes communes auront à elles seules le pouvoir de décision sur de nombreux points, et notamment sur l'urbanisme par le biais des PLUi (Plan Locaux d'Urbanisme intercommunaux). La majorité précédente n'était cependant pas en reste, qui nous promettait à moyen terme une dizaine d'intercommunalités de 150 000 à 200 000 habitants sur les Yvelines…

Comme l'a dit Vanik Berberian, Président de l'Association des Maires Ruraux de France, nous souhaitons que l'Etat, quels que soient les partis au pouvoir, ne nous impose pas une marche forcée vers une intercommunalité technocratique et sans ancrage dans la réalité, mais une intercommunalité construite pas à pas, sans précipitation, dans le respect des relations de proximité et dans l'intérêt des populations qui ont choisi de venir vivre sur ces territoires ruraux. Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, je ne crois pas au modèle unique imposé par l'Etat avec une vision très parisienne de notre développement et de notre fonctionnement.

✓ Rythmes scolaires

Un questionnaire destiné aux familles et élaboré par les élus des cinq communes participant au regroupement de l'Ecole Maternelle Intercommunale à Thoiry doit être distribué au retour des congés de Toussaint. Je rappelle en effet que nous avons une contrainte supplémentaire pour ce qui concerne nos cinq communes, à savoir proposer le même choix pour la demi-journée travaillée en plus du calendrier actuel pour les cinq écoles élémentaires et l'école maternelle intercommunale (mercredi matin ou samedi matin). Toutefois, ici aussi, comme de nombreuses communes, nous souhaiterions que la mise en place de ces nouveaux rythmes puisse être différée à septembre 2015 ou 2016, tant sont complexes les modalités d'organisation et de mise en place des accueils hors temps scolaire, pour autant qu'on souhaite faire donner de la qualité à ce temps d'accueil. Cependant, si la date de la rentrée 2014 reste imposée, nous devrons montrer que les communes rurales sont aussi capables de proposer une organisation cohérente au profit des enfants, sans quoi certains ne se priveront pas de nous proposer à nouveau la fermeture des écoles rurales au bénéfice de regroupements intercommunaux, en nous expliquant que ce sera plus facile d'organiser les temps scolaires et périscolaires dans des grandes structures qui disposeront des équipements et des personnels… Plus facile ce n'est pas impossible, mais ce ne sera certainement pas un bienfait pour les enfants…

✓ Travaux à Marcq

Enfouissement des réseaux aériens rue d'Autouillet, rue du Sablon et place de la Mairie :

Au moment où j'écris cet éditorial, les travaux sont terminés, en dehors de quelques finitions mineures restant à réaliser. Concernant l'éclairage public, nous avons la particularité d'avoir trois secteurs dans Marcq fonctionnant soit sous programmation avec une horloge, soit avec des détecteurs crépusculaires ; ceci induit des mises en route décalées en fonction des secteurs, et nous allons solliciter une entreprise pour essayer d'uniformiser les mises en route et extinctions.

Eglise Saint-Rémy :

l'appel d'offres pour la rénovation de quatre panneaux de vitraux lancé cet été a permis de retenir une entreprise, qui commencera le chantier en novembre pour le terminer en mars. Il s'agit de l'entreprise « Vitraux d'Art Patrick Forfait », qui assure notamment l'entretien des vitraux des édifices de Rouen (Cathédrale, Abbatiale Saint-Ouen, Aître Saint-Maclou, entre autres) et qui vient de terminer la restauration des vitraux de la Merveille au Mont-Saint-Michel. Comme annoncé précédemment, le tabernacle en bois doré des XVIIème et XVIIIème siècles sera restauré. Par ailleurs, suite au diagnostic de l'entreprise en charge de l'entretien de la cloche et de l'horloge, un chantier imprévu mais nécessaire sera conduit sur la cloche et le beffroi de l'Eglise Saint-Rémy de Marcq, qui nécessitera que Jeanne-Henriette (c'est le nom de baptême de notre cloche) soit descendue au sol, ce qui ne lui est jamais arrivé depuis qu'elle a été mise en place en 1843, sous le règne de Louis-Philippe.

Travaux sur les bâtiments communaux :

1. **Salle Michel Cacheux :**

- mise aux normes du conduit de cheminée,
- création d'une dalle de déchargement devant l'arrière-salle et l'atelier communal

2. **Chalet du tennis des Bruyères et abribus place de la Mairie :**

La réfection complète des toitures (toit métallique) devrait être réalisée au mois de décembre.

3. **D'autres chantiers prévus ont dû être différés :**

Mairie-Ecole :

Création de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite (nous venons juste de recevoir le courrier du Ministère de l'Intérieur nous confirmant qu'une subvention dite de réserve parlementaire de Madame Catherine Tasca nous a été attribuée, mais nous devons attendre la notification de la Préfecture des Yvelines pour lancer l'appel d'offres.

Stade Marie Leblan :

Deux entreprises avaient été sollicitées pour l'établissement d'un devis initial pour la préparation du dossier d'appel d'offres, mais n'ont toujours pas répondu. Nous venons d'en solliciter une troisième (elle travaillait sur Marcq pour l'enfouissement des réseaux).

Salle Michel Cacheux :

Réfection du plancher de scène (attente d'un nouveau devis), création d'un escalier escamotable pour l'accès à la chaufferie (attente du devis initial). Ecole élémentaire : l'amélioration de l'éclairage dans deux salles de classes.

Chalet du stade Marie Leblan :

Mise aux normes du conduit de cheminée.

Pose de radars pédagogiques Grande rue et rue d'Andelu :

Contrairement à ce que nous avions imaginé, le type de mât fourni nous contraint à passer par une entreprise de travaux publics pour la pose, ce qui a retardé la mise en place de ces équipements.

PLU :

Dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols et de son passage en PLU (Plan Local d'Urbanisme), plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu sous la conduite du bureau d'études TOPOS, associant notamment les services de l'Etat : D.D.T. (Direction Départementale des Territoires) et Architecte des Bâtiments de France, ainsi que la Chambre d'Agriculture. Les Marcquois ont été associés à cette procédure au travers d'une première réunion publique, et continueront à l'être lors d'une seconde réunion et lors de l'enquête publique. Cependant, il ne faut pas se voiler la face et être bien conscient que si l'on prenait en compte les possibilités résultant du POS précédent et l'ensemble des demandes et souhaits, on dépasserait très largement l'objectif de développement modéré que nous avons retenu (cet objectif est d'environ 950 habitants à l'horizon 2030, pour 735 à l'heure actuelle) ; comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, toute la difficulté de conduire le PLU repose dans cette équation : maintenir un développement modéré, assurer cependant un accroissement régulier et renouvelé de population, répondre aux critères de l'Etat – qui sont de densifier les espaces internes et de préserver au maximum les espaces agricoles et naturels externes à l'agglomération ; enfin, la Commission de Consommation des Espaces Agricoles est extrêmement stricte et réservée sur le passage en constructible de terres actuellement cultivées, y compris lorsque ces parcelles étaient pourtant déjà constructibles dans les POS précédents.

Vous avez pu constater que je n'ai pas fait de prévision ou de programmation de chantiers ou travaux nouveaux ; vous n'ignorez pas que des élections municipales auront lieu en mars 2014 (les dimanche 23 et 30), et parler de projets nouveaux pourrait être assimilé à de la propagande électorale par le biais d'un journal communal, ce qui est interdit par la loi.

Pierre Souin, Maire de Marcq-en-Yvelines

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 10 AVRIL 2013 À 20H00

Le Conseil Municipal de MARCQ s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 10 avril 2013 à 20 H sous la présidence de Monsieur Pierre SOUIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames,
Élisabeth CHARLE
Magali GIRON,
Martine GUTTIN,
Messieurs
Jean BARBÉ,
Luc BENOIST,
Michel GUIHUR,
Bernard LEGRAND,
Gilles WISNIEWSKY.

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames,
Marie-Hélène CARABANTES, Marie-Dominique ÉLAN pouvoir donné à Jean BARBÉ, Joëlle MAURY pouvoir donné à Gilles WISNIEWSKY.

Martine GUTTIN,

Messieurs
Dominique FOURNIER,
Philippe CACHEUX pouvoir donné à Magali GIRON
Alain VAUCHELLES pouvoir donné à Pierre SOUIN.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Élisabeth CHARLE

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2013
2) Vote du Compte de Gestion 2012
3) Vote du Compte Administratif 2012
4) Affectation des résultats de 2012
5) Vote des taux des quatre taxes pour 2013
6) Vote du Budget Primitif 2013
7) Tarifs cimetière
8) Intercommunalité
9) Rythme scolaire
10) Questions diverses

Monsieur le maire demande si le Conseil Municipal accepte qu'un point 10 soit rajouté à l'ordre du jour, à savoir :

- Désignation des délégués au conseil d'école.

Le Conseil Municipal acceptant à l'unanimité, l'ordre du jour est modifié

1-Approbation du Procès-Verbal de la séance 30 janvier 2013

Après lecture du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2013, celui-ci est approuvé à la majorité par le Conseil Municipal (2 abstentions 10 pour).

2 - Vote du Compte de Gestion 2012

Monsieur le Maire donne lecture des résultats budgétaires du compte de gestion établi par le Receveur Municipal. Après lecture, considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de celui de tous les mandats et titres ordonnancés, statuant sur l'ensemble

des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2012, y compris celles de la journée complémentaire, et sur l'exécution du Budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections, le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité** le Compte de Gestion 2012 établi par le Receveur Municipal.

3 - Vote du Compte Administratif 2012

Magali GIRON commente le compte administratif 2012. Monsieur le Maire quitte la séance à l'occasion du vote du compte administratif. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2012 arrêté comme suit :

Résultat de l'exercice	**Recettes**	**Dépenses**
Fonctionnement	684 925.07€	569 814.07€
Investissement	587 741.71€	535 987.07€

Report de l'exercice N-1	**Recettes**	**Dépenses**
Fonctionnement (002)	261 845.95€	
Investissement (001)		241 954.63€

Total réalisations + reports N-1	**1 534 512.73€**	**1 347 755.77€**

Reste à réaliser à reporter en N+1	**Recettes**	**Dépenses**
Fonctionnement		
Investissement	255 857€	12 770€
Total des restes à réaliser	**255 857€**	**12 770€**

Résultat cumulé	**Recettes**	**Dépenses**
Fonctionnement	946 771.02€	569 814.07€
Investissement	843 598.71€	790 711.70€
Total cumulé	**1 790 369.73€**	**1 360 525.77€**

4– Affectation des résultats de 2012

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Magali Giron qui présente l'affectation des résultats 2012. Après cette présentation et au vu des éléments du compte Administratif 2012, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'affecter les résultats 2012 selon les modalités de la délibération qui suit.

Reports	
Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	**241 954.63€**
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	**261 845.95€**

Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution de la section d'investissement de :	**51 754.64€**
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	**115 111.00 €**

Reste à réaliser de la section d'investissement	
En dépenses pour un montant de :	**12 770.00€**
En recettes pour un montant de :	**255 857.00€**

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	**0.00€**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	**0.00€**

Ligne 002	
Excédent de fonctionnement reporté (R002)	**376 956.95€**

5– Vote des taux des quatre taxes pour 2013

Monsieur le Maire rappelle que le point a été évoqué lors de la réunion d'orientation budgétaire et qu'il a été décidé de maintenir les taux en 2013. Après avis de la commission des Finances, au vu des éléments évoqués lors de la réunion d'orientation budgétaire et au vu de l'affectation des résultats de 2012, a**près en avoir délibéré**, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de voter, sans augmentation, les 4 taxes directes locales de l'exercice 2013 comme suit :

- Taxe d'habitation (TH) : 13.28%
- Taxe foncière bâti (TFB) 10.29%
- Taxe foncière non bâti (THNB) 38.76%
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 16.13%

6– Vote du Budget Primitif 2013

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Magali Giron qui présente les éléments du budget 2013 préparés par la Commission Finances lors de la réunion d'orientation budgétaire.
Après cette présentation, le Conseil municipal dit que le budget 2013 est voté par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Au vu de l'avis de la commission des finances et des textes en vigueur, après en avoir délibéré, chaque chapitre ayant été approuvé à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2013, selon l'instruction comptable et budgétaire M14, adopté et arrêté dans la délibération qui suit :
Concernant le chapitre 12 des dépenses de fonctionnement, à propos des charges de personnel, Monsieur Gilles Wisniewsky demande à Monsieur le Maire si au moment de la titularisation de l'ouvrier communal si un point sera fait sur les éléments qui motiveront cette titularisation. Monsieur le Maire répond affirmativement.

Concernant le chapitre 65 des dépenses de fonctionnement, une précision est apportée sur la participation communale au fonctionnement du SIVU de la Barbacane, à savoir que sur les deux années antérieures le titre correspondant à cette participation n'a pas été émis par le SIVU de la Barbacane.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve à l'unanimité** le Budget Primitif de l'exercice 2013, selon l'instruction comptable et budgétaire M14,
Le Budget est adopté et arrêté comme suit :

	Recettes	**Dépenses**
Fonctionnement	1 016 230.95€	1 016 230.95€
Investissement	856 315.95€	856 315.95€
Total	**1 872546.90€**	**1 872 546.90€**

7- Tarifs cimetière

Monsieur le maire propose de maintenir les tarifs 2010 en supprimant la vacation de police qui n'a plus lieu d'être.

Monsieur le Maire présente l'historique des tarifs des concessions cimetière et columbarium qui ont été délibéré en 2010 à savoir :

	Concessions cimetière	**Concession columbarium + Porte pour la niche du columbarium**
Trentenaire	280 €	300 € + 70€
Cinquantenaire	360 €	400 € + 70€
Perpétuelle	600 €	Pas de perpétuelle

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs de 2010 nommés ci-dessus.

8 – Intercommunalité

Une réunion d'information sur l'intercommunalité à destination des élus aura lieu à Saulx-Marchais le samedi 13 avril.

9 - Rythmes scolaires

Comme 254 autres communes des Yvelines sur 262, au vu de la complexité d'organiser pour la rentrée 2013 les services périscolaires induits par cette réforme des rythmes scolaires, sachant qu'en outre il est nécessaire d'avoir un calendrier harmonisé avec les quatre autres communes dont relève l'école maternelle intercommunale, Monsieur le Maire a pris la décision de reporter à 2014 l'application de cette réforme.

10 – Désignation des délégués au conseil d'école de l'école élémentaire de Marcq

Après discussion et au vu de l'oubli antérieur de désignation d'un délégué suppléant au conseil d'école de l'école élémentaire de Marcq, Madame Magali GIRON est désignée comme déléguée titulaire et Madame Martine GUTTIN comme déléguée suppléante **à l'unanimité.**

11 - Questions diverses

- ✓ Monsieur Gilles Wisniewsky demande le nom de l'entreprise qui a travaillé sur chaussée et trottoir au niveau du 12, Grande rue, car la réfection de chaussée laisse à désirer. Du stationnement gênant est constaté sur le trottoir devant cette même maison. Au 14, Grande rue le trottoir a été endommagé, vraisemblablement par un poids lourd (traces de pneus de camion).

- ✓ Des arbustes d'une propriété privée gênent le passage des piétons sur ce même trottoir.

- ✓ Par ailleurs, un lampadaire clignote face au numéro 27, Grande Rue.

- ✓ Monsieur Bernard Legrand demande si une commande groupée de sel de déneigement a été proposée ou envisagée. Rue de Montfort, une coupe des Lauriers au niveau du verger serait souhaitable.

- ✓ Concernant le stationnement gênant à la mare (sur une parcelle privée mais pour l'instant ouverte au public), Monsieur Luc Benoist fera monter un muret pour éviter ces stationnements.

- ✓ Madame Elisabeth Charle donne une information concernant la gazette n°100, qui sera toute en couleurs et demande aux élus qui ont des éléments d'informations de les lui faire parvenir.

Séance levée à 22h15

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 29 MAI 2013 À 20H00

Le Conseil Municipal de MARCQ s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 29 mai 2013 à 20 H sous la présidence de Monsieur Pierre SOUIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames,
Élisabeth CHARLE
Magali GIRON,
Martine GUTTIN,
Messieurs
Jean BARBÉ,
Luc BENOIST,
Philippe CACHEUX,
Michel GUIHUR,
Bernard LEGRAND,
Alain VAUCHELLES,
Gilles WISNIEWSKY.

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames,
Marie-Hélène CARABANTES,
Marie-Dominique ÉLAN,
Joëlle MAURY pouvoir donné à Gilles WISNIEWSKY.

Messieurs
Dominique FOURNIER.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Magali GIRON

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2013
2. Décision Modificative n° 1
3. Approbation de l'adhésion de la commune de Villiers-le-Mahieu au SIVU de la Barbacane
4. Convention entre la commune et le Conseil Général pour la restauration du tabernacle en bois doré de l'église
5. Représentativité des communes au sein du Conseil Communautaire
6. Désignation d'un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant au sein de la CSS (commission de suivi de site) de Storengy pour le Collège « Collectivité territoriales »
7. Tarification pour les DVD reprenant les Gazettes de Marcq
8. Proposition pour équiper la Mairie d'un standard et améliorer la téléphonie
9. Questions diverses

1-Approbation du Procès-Verbal de la séance 10 avril 2013

Après discussion sur le projet du Procès Verbal du Conseil Municipal celui-ci est approuvé **à l'unanimité**..

2- Décision Modificative n° 1

Suite à un arriéré URSSAF de 2011 jamais soldé et sans suivi de titres permettant d'anticiper une insuffisance de crédits , il est apparu que des crédits insuffisants avaient été votés au 673. Il convient donc d'opérer une décision modificative afin de pouvoir régler cet arriéré de 2011 en réduisant le chapitre 022 dépenses imprévues de 1000,00€ et en ouvrant un crédit de 1000,00 € à l'article 673. Le Conseil Municipal approuve cette décison modificative **à l'unanimité.**

3- Approbation de l'adhésion de la commune de Villiers-le-Mahieu au SIVU de la Barbacane

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour quatre communes sont adhérentes au Syndicat Intercommunal de La Barbacane (Beynes, Marcq, Saulx-Marchais et Thoiry), que par le passé deux autres communes étaient également adhérentes (Andelu et Thiverval-Grignon) mais se sont retirées. La commune de

Villers-le-Mahieu ayant manifesté son souhait d'adhérer au SIVU « La Barbacane », le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** cette adhésion.

4– Convention entre la commune et le Conseil Général pour la restauration du tabernacle en bois doré de l'église

Monsieur le Maire signale que le caractère remarquable du tabernacle en bois doré des XVIIème et XVIIIème siècles a été reconnu par les services compétents du Conseil Général des Yvelines, et que sa restauration a été estimée par devis à 7176,00€ T.T.C.. Il demande que le Conseil Municipal l'autorise à autoriser la restauration de ce tabernacle et entamer les démarches auprès du Conseil Général pour obtenir de celui-ci une subvention égale à 70% du montant des travaux TTC, dans le cadre d'une convention précisant les modalités pratiques de l'opération.
Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré **à l'unanimité :**

- Donne son accord pour la restauration du tabernacle en bois doré selon le devis de 7 176 € TTC
- Sollicite auprès du conseil Général une subvention de 70% des travaux TTC
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit 30% du montant TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités pratiques de l'opération avec le département.

5– Représentativité des communes au sein du Conseil Communautaire

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Marcq n'aura qu'un représentant titulaire et un suppléant au sein du Conseil Communautaire de la nouvelle intercommunalité de Cœur d'Yvelines « agrandie », comme une majorité de petites communes. Une proposition de modalités de représentation faisant passer le nombres de conseillers communautaires à 65 au lieu de 52 a été présentée par le cabinet d'études en charge de ce dossier. Il signale qu'à 65 représentants, les 13 sièges supplémentaires sont attribués aux plus grosses communes, qui sont déjà majoritaires à 52 représentants et dit estimer qu'il n'y a pas lieu d'accentuer encore ce caractère majoritaire, même si le passage à 65 donnerait davantage de vice-présidents possible. Le Conseil Municipal soutient cette proposition et décide de fixer à 52 le nombre de délégués communautaires au sein du conseil communautaire de la nouvelle intercommunalité.

DÉLIBÉRATION

Objet : extension du périmètre de la communauté de communes Cœur d'Yvelines – représentativité des communes au sein du conseil communautaire

CONSIDERANT que les dispositions de l'article 83 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée, prévoient que, jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, la composition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre issus d'une des opérations prévues à l'article 60 de la loi, demeure régie par les dispositions du code général des collectivités territoriales dans leur rédaction antérieure à celle résultant de l'article 9 de la loi ;

CONSIDERANT que les dispositions de l'article L5214-7 du code général des collectivités territoriales, applicables jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, prévoient que, dans un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté fixant le périmètre de la communauté, le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire sont fixés soit librement par accord amiable de l'ensemble des conseils municipaux des communes intéressées, soit en fonction de la population par décision des conseils

municipaux des communes intéressées dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté de communes ; que, dans les deux cas, chaque commune dispose au minimum d'un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges et que la décision institutive, ou une décision modificative, peut prévoir la désignation d'un ou plusieurs délégués suppléants ;

CONSIDERANT que les dispositions du VII de l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales prévoient, qu'au plus tard six mois avant le 31 décembre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux (30 juin 2013 en l'espèce), il est procédé à la fixation du nombre et de la répartition par communes des sièges du conseil communautaire des EPCI à fiscalité propre dans les conditions fixées par ledit article ;

CONSIDERANT, qu'au titre de ces mêmes dispositions, au regard des délibérations des conseils municipaux sur le nombre et la répartition des sièges de délégués, le nombre total de sièges que comptera l'organe délibérant de l'EPCI, ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux est constaté par arrêté du Préfet, au plus tard le 30 septembre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux (30 septembre 2013 en l'espèce) ;

CONSIDERANT que les dispositions de l'article L5211-6-1 I alinéa 2 du code général des collectivités territoriales autorisent les conseils municipaux des communes membres, à la majorité qualifiée (deux tiers des conseils municipaux des communes représentant la moitié de la population totale de l'EPCI ou la moitié de ces mêmes conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population totale), à fixer un nombre de délégués supérieur à celui résultant du mode de calcul prévu aux III et IV de l'article, sans pouvoir excéder de plus de 25% le résultat issu de ce calcul ;

CONSIDERANT que le nombre de délégués communautaires résultant du mode de calcul prévu aux III et IV de l'article L5211-6-1 du code général des collectivités territoriales (répartition entre les communes membres de l'effectif légal, soit 38 sièges pour les EPCI de 40.000 à 49.999 habitants, à la proportionnelle plus forte moyenne des populations municipales, majorée des sièges de droit attribués aux communes non dotées à cette représentation proportionnelle) ressort à 52 ;

CONSIDERANT que ce nombre de délégués communautaires peut, sous réserve d'obtention de la majorité qualifiée des conseils municipaux susvisée, être porté à 65 ;

CONSIDERANT que, pour l'application de cette mesure, la répartition des sièges opérée entre communes membres doit tenir compte de la population de chaque commune, chaque commune doit être dotée d'un siège au minimum et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;

CONSIDERANT que les dispositions de l'article L5211-6 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales, dans leur version applicable à compter du 1er mars 2014, prévoient que seules les communes ne disposant que d'un seul siège de délégué communautaire auront droit à un délégué suppléant appelé à siéger au conseil communautaire avec voix délibérative en l'absence du délégué titulaire ;

CONSIDERANT que la stricte application des dispositions législatives en vigueur à la situation particulière de la communauté de communes Cœur d'Yvelines pourrait aboutir à la mise en œuvre d'une représentativité des communes membres au sein du conseil communautaire différente pendant la période transitoire (article L5214-7 du CGCT du 1er janvier 2014, date d'effet de l'extension du périmètre de la communauté, jusqu'au scrutin municipal de mars 2014) et à l'issue du prochain renouvellement général des conseils municipaux (article L5211-6-1 du CGCT) ;

CONSIDERANT que, dans le double souci de cohérence et de stabilité de la gouvernance communautaire, il est préférable de définir une seule et même représentativité des communes membres au sein de l'assemblée communautaire pour la période transitoire et à l'issue du prochain scrutin municipal ;

CONSIDERANT que 52 délégués communautaires suffisent pour l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines,

le Conseil Municipal de la commune de Marcq entendu le Maire en son rapport et sur proposition du bureau municipal après en avoir délibéré,

par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE de fixer à 52 le nombre des délégués appelés à siéger au sein de la future assemblée communautaire de la communauté de communes Cœur d'Yvelines ;

DECIDE, en conséquence, de répartir entre les communes membres de l'intercommunalité ces 52 sièges ainsi qu'il suit :

COMMUNES	DELEGUE(S) TITULAIRE(S)	DELEGUE SUPPLEANT
Auteuil	1	1
Autouillet	1	1
Bazoches-sur-Guyonne	1	1
Béhoust	1	1
Beynes	8	
Boissy-sans-Avoir	1	1
Flexanville	1	1
Galluis	1	1
Gambais	2	
Garancières	2	
Goupillières	1	1
Grosrouvre	1	1
Jouars-Pontchartrain	5	
La Queue-lez-Yvelines	2	
Le Tremblay sur Mauldre	1	1
Les-Mesnuls	1	1
Marcq	1	1
Mareil-le-Guyon	1	1
Méré	1	1
Millemont	1	1
Montfort-l'Amaury	3	
Neauphle le Vieux	1	1
Neauphle-le-Château	3	
Saint-Germain-de-la-Grange	2	
Saint-Rémy-l'Honoré	1	1
Saulx-Marchais	1	1
Thiverval-Grignon	1	1
Thoiry	1	1
Vicq	1	1
Villiers-le-Mahieu	1	1
Villiers-Saint-Fréderic	3	
TOTAUX	**52**	**22**

PRECISE que cette disposition est valable, aussi bien pour la période transitoire courant du 1er janvier 2014, date d'effet de l'extension du périmètre communautaire, au prochain renouvellement général des conseils municipaux, qu'à l'issue de ce renouvellement général ;

CHARGE Monsieur le Maire, de notifier la présente délibération au Président de la communauté de communes et à Monsieur le Préfet et **l'AUTORISE** à prendre toute mesure et à signer tout document nécessaires à sa mise en œuvre.

6– Désignation d'un représentant titulaire ainsi qu'un suppléant au sein de la CSS (commission de suivi de site) de Storengy pour le Collège « Collectivité territoriales »

Monsieur le Maire explique qu'il y aura lieu de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la commission de suivi du site Storengy comme précédemment dans le groupe d'élaboration du PPRT (Plan Particulier de Risques Technologiques) du même site. Monsieur Alain Vauchelles se propose au poste de titulaire et Monsieur Michel Guihur au poste de suppléant. Le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité** après en avoir délibéré.

7- Tarification pour les DVD reprenant les Gazettes de Marcq

Un tarif doit être proposé pour la vente de DVD reprenant les anciennes gazettes communales. Après discussion, il est décidé qu'un tarif de 5 € sera appliqué à cet effet, à l'unanimité.

8 - Proposition pour équiper la Mairie d'un standard et améliorer la téléphonie

Monsieur Alain Vauchelles présente une étude conduite avec Orange pour améliorer les conditions de la téléphonie en mairie et à l'école. Les tarifs dont nous bénéficions ne peuvent être abaissés, mais pour un coût surélevé de 10%, il est possible de s'équiper d'un standard qui offrira plus de possibilités avec deux lignes en mairie et deux lignes école. Quelques vérifications doivent encore être effectuées au niveau de l'offre.

9 - Questions diverses

- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil que quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres concernant l'enfouissement de réseaux rue d'Autouillet, Place de la Mairie et Chemin du Sablon (Avenel, Spac, Bouygues réseaux et Vialum). Nous sommes encore dans l'attente de la confirmation de subventionnements.

- ✓ Il signale qu'un groupe de gens du voyage s'est installé au terrain des Bruyères, en forçant le dispositif de limitation d'accès. Leur départ est prévu pour le week-end des 8 et 9 juin. Un dispositif renforcé devra être mis en place ultérieurement.

- ✓ Il informe le Conseil que la subvention DETR pour la création de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite a été acceptée à hauteur de 20% du montant des travaux.

- ✓ Des informations relatives à l'ouverture en septembre 2014 de la Crèche de Thoiry dans sa nouvelle configuration nous ont été transmises. Des réunions prochaines du SIVU préciseront certaines des modalités de fonctionnement.

- ✓ Monsieur Michel Guihur demande qu'un planning de relèvement des tombes soit mis en place, afin de déterminer des modalités pratiques.Un rendez-vous sera pris avec trois entreprises locales pour qu'elles proposent des devis pour le relèvement d'une dizaine de tombes cette année.

- ✓ Madame Elisabeth Charle donne des informations sur le projet d'animation autour de l'Eglise Saint-

Rémy de Marcq dans le cadre des journées du patrimoine le 15 septembre 2013, avec notamment une conférence menée par les archéologues du Service Archéologique du Département des Yvelines ayant suivi le chantier. Elle présente un projet d'achat de présentoirs mobiles et de tableaux magnétiques pour équiper l'accueil de la Mairie. Elle signale qu'il serait souhaitable de fixer rapidement la date de la réunion publique sur le PLU pour présenter les orientations du PADD. Elle évoque un article à paraître dans la gazette communale relatif à un appel à bénévoles pour rendre visite à des malades atteints de la maladie d'Alzheimer à l'Hôpital de Montfort.

✓ Monsieur Gilles Wisniewsky demande si les demandes des administrés marcquois relatives au PLU ont été annexées au registre. Monsieur le Maire répond qu'il s'est occupé de l'achat d'un registre, de même que Madame Carole Gilbert, secrétaire de mairie, ce qui fait que nous avons désormais deux registres à disposition. Le modèle offrant le plus de pages est retenu, les courriers des Marcquois y seront collés dans l'ordre de leur réception en mairie, mais ils sont depuis le début de la procédure à disposition des élus. Monsieur Wisniewsky signale que des pierres se détachent du mur du cimetière côté rue de l'église, et qu'il faudrait rejointoyer ce mur. Monsieur le Maire répond que cette mission sera confiée à l'ouvrier communal, pour autant qu'il s'agisse de petites réparations, car une reprise complète du mur obligerait sans doute à solliciter des entreprises. Il évoque la nécessité de la taille du massif de rosiers à l'entrée de la commune rue d'Andelu, et signale que des ornières rendent dangereuse la circulation des piétons entre les numéros 12 et 14 de la Grande Rue. Monsieur le Maire répond que ces ornières ont été provoquées par les camions et véhicules d'entreprises qui ont travaillé pour les particuliers riverains, et que des travaux vont encore avoir lieu prochainement au niveau de ces propriétés.

Séance levée à 22h45

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 3 JUILLET 2013 À 20H00

Le Conseil Municipal de MARCQ s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 3 juillet 2013 à 20 H sous la présidence de Monsieur Pierre SOUIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames,
Marie-Hélène CARABANTES,
Élisabeth CHARLE,
Marie-Dominique ÉLAN,
Magali GIRON,
Martine GUTTIN,
Joëlle MAURY.

Messieurs
Luc BENOIST,
Philippe CACHEUX,
Michel GUIHUR,
Bernard LEGRAND,
Alain VAUCHELLES,
Gilles WISNIEWSKY.

ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine GUTTIN.

Messieurs
Jean BARBÉ pouvoir donné à Pierre SOUIN,
Dominique FOURNIER.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Marie-Hélène CARBANTÈS

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 29 mai 2013

2) Décision Modificative n° 2

3) Demande d'une subvention supplémentaire pour les travaux de mise aux normes des sanitaires à la Mairie

4) Tarifs d'Yvelines restauration

5) Questions diverses.

1-Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2013

Après discussion sur le projet du procès-verbal du Conseil Municipal, celui-ci est approuvé **à l'unanimité**.

2- Décision Modificative n° 2

Monsieur le Maire informe qu'une notification est arrivée en mairie le 4 juin et que le montant du F.P.I.C. sera plus élevé que la prévision budgétaire, ce qui impose de prendre une Décision Modificative. Après exposé, le Conseil approuve à l'unanimité la DM et le virement de crédits afférent.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2013 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
014	73925	Fonds péréquation des recettes fiscales communales	3 671.00
Total			**3 671.00**

3- Demande d'une subvention supplémentaire pour les travaux de mise aux normes des sanitaires de la mairie

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention au titre de la DETR (Etat) a déjà été attribuée mais qu'il est possible de faire également une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire (sénateurs ou députés) pouvant atteindre 50%. Si la réponse nous parvient suffisamment tôt, il pourrait être envisagé de lancer les travaux au moment des congés de la Toussaint 2013.

4 – Tarifs d'Yvelines Restauration

Monsieur le Maire informe que malgré la note de l'INSEE (n°639025) sur une augmentation tarifaire possible à hauteur de 1,64 %, Yvelines Restauration reconduit ses tarifs 2012/2013 pour 2013/2014 avec un coût de repas facturé à la commune de 2,34 € HT. Il propose au Conseil de ne pas augmenter les tarifs communaux pour 2013/2014. La proposition est acceptée **à l'unanimité.**

5 - Questions diverses

- ✓ Monsieur Gilles WISNIEWSKY a transmis une question concernant la pose de bornes devant les jardinières installées sur voies, ainsi que sur la réalisation d'une peinture au sol devant ces jardinières. Monsieur le Maire répond qu'il est tout à fait d'accord sur la nécessité de poser les bornes et de faire des marquages au sol devant certaines des jardinières, et que c'est un point qui a déjà été évoqué. Nous avons effectivement une partie du matériel, mais il semble que les chevilles de scellement chimique des bornes n'ont jamais été livrées par le fournisseur. Monsieur le Maire précise qu'il ne lui semble pas opportun de poser des bornes devant chaque jardinière : cela est utile en entrée/sortie d'agglomération, mais en agglomération, la pose de bornes réduira d'autant l'espace dédié au stationnement, qui demeure un point problématique dans notre commune. Ces marquages et poses de bornes devraient être réalisés prochainement, d'ici la fin de l'automne.

- ✓ Monsieur Gilles WISNIEWSKY a transmis une question concernant le montant des sommes perçues par la Coopérative Scolaire dans le cadre de certaines animations culturelles qui ont eu lieu à la salle communale depuis le début de l'année 2013. Monsieur le Maire donne les montants en précisant que M Alain VAUCHELLES peut les confirmer puisque, pour ce qui concerne les représentations théâtrales « amateur » et le concert de Raphaël LARIE, c'est lui qui a été la cheville ouvrière de l'organisation et qui a transmis les recettes, quand il y en avait. Pour une des représentations théâtrales et pour le bal folk, il n'y a malheureusement pas eu de reversement de recettes : le dimanche 28 avril, il n'y a eu qu'une personne dans le public, amie de la comédienne, et pour le bal folk, le faible montant des entrées n'a pas permis de payer les musiciens de Trad'Ouïr à hauteur de ce qui était convenu. Monsieur le Maire précise aussi que les comptes des Coopératives Scolaires sont bien plus contrôlées que celles de n'importe quelle association loi 1901, de par le mode de fonctionnement et de délégation de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole, à laquelle toute Coopérative Scolaire doit être affiliée.

  Il poursuit en rappelant dans quel contexte M Alain VAUCHELLES a demandé à la Coopérative Scolaire d'être association support de ces manifestations, après s'être d'abord adressé au Comité des Fêtes qui a décliné par la voix de M Philippe CACHEUX, le Comité étant déjà très mobilisé sur les animations communales. Monsieur le Maire signale aussi que si le Conseil Municipal en émettait le souhait, la Coopérative Scolaire pourrait reverser l'intégralité des sommes perçues au CCAS, mais que si dans le futur la commune veut prendre en charge ces manifestations, il faudra qu'elle assume le déficit (car l'action culturelle est plus souvent déficitaire qu'excédentaire) et devra gérer des tâches annexes qui sont actuellement assumées par des bénévoles de la Coopérative Scolaire et des associations intervenantes (sans oublier la régie de billetterie).

  Enfin, il termine en disant qu'il faut bien dissocier les principes de réservation de la salle par des particuliers qui répondent à une logique qu'on pourrait qualifier de commerciale, de l'utilisation

par les associations et pour l'animation culturelle de la commune qui est en dehors d'un cadre marchand.

✓ M Alain Vauchelles répond également à M Gilles WISNIEWSKY, en évoquant le fait qu'après s'être d'abord adressé au Comité des fêtes c'est auprès de l'école et de la Coopérative Scolaire qu'il a trouvé de l'aide pour des questions d'organisation et de communication. Il précise qu'il trouve curieux que la question ne porte que sur la Coopérative Scolaire comme support d'animations culturelles, car d'autres associations organisent des manifestations sans rendre compte des bénéfices ou des déficits à la commune.

M Gilles WISNIEWSKY répond que sa question était fondée sur le fait que la réservation de la salle est soumise à des règles et que c'est à ce titre qu'il a posé sa question.

M Alain VAUCHELLES dit qu'il faudra alors faire la même demande pour les autres associations.

✓ Mme Elisabeth CHARLE remercie M Alain VAUCHELLES et la Coopérative Scolaire pour les animations culturelles qui sont un plus pour les enfants et la commune.

Séance levée à 21h20

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2013 À 20H00

Le Conseil Municipal de MARCQ s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 9 septembre 2013 à 20 H sous la présidence de Monsieur Pierre SOUIN,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames,
Marie-Hélène CARABANTES,
Élisabeth CHARLE,
Magali GIRON,
Martine GUTTIN.

Messieurs
Jean BARBÉ,
Luc BENOIST,
Philippe CACHEUX,
Bernard LEGRAND,
Alain VAUCHELLES,
Gilles WISNIEWSKY.

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Marie-Dominique ELAN,
Joëlle MAURY

Messieurs
Dominique FOURNIER.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Marie-Hélène CARBANTÈS

ORDRE DU JOUR :

- Motion sur l'intercommunalité

1-Motion sur l'intercommunalité

Après avoir échangé sur la pertinence d'intégrer les communes de Plaisir, Les Clayes-sous-Bois, Villepreux, Maurepas et Coignières dans le périmètre définit à 31 communes, le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité à toute extension du périmètre définit de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines ».

Motion

OBJET : Avis concernant la demande du Préfet pour intégrer cinq nouvelles communes au sein de « Cœur d'Yvelines »

Vu la délibération 2013-2 prise par le Conseil Municipal de Marcq le 30 janvier 2013,

Vu le courrier du 2 août dernier dans lequel Monsieur le Préfet sollicite de Monsieur le Président de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines» son avis sur le devenir de cinq communes isolées, à savoir Plaisir, Les Clayes-sous-Bois, Villepreux, Maurepas et Coignières, jouxtant le périmètre de notre

Communauté,

Vu le courrier du 28 août 2013 de M. JOPPIN, Président de la communauté de commune « Cœur d'Yvelines », à Monsieur le Préfet,

Considérant que le Conseil Municipal de Marcq a émis à l'unanimité un avis favorable sur le périmètre d'une intercommunalité à trente et une communes,

Considérant que ces 31 communes partagent un bassin de vie cohérent et ont en commun un caractère principalement rural, alors que les cinq communes précitées sont à caractère essentiellement urbain,

Considérant que l'intégration de ces cinq communes dénaturerait complètement le projet initial par des objectifs et des visions d'aménagement de territoire complètement différents des nôtres,

Considérant la population cumulée qui bouleverserait la composition du Conseil Communautaire,

Considérant l'approbation du schéma départemental définissant les périmètres intercommunaux,

Considérant qu'il existe d'autres solutions, plus pertinentes et cohérentes, de rattachement à d'autres intercommunalités urbaines pour ces 5 communes,

Considérant les avis préalables favorables sur le projet et l'avis favorable de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale sur ce projet,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DEMANDE à l'unanimité que soit respecté le choix de 31 communes,

S'OPPOSE à toute extension du périmètre de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines ».

Séance levée à 21h10

Deux secrétaires de mairie à votre service !

Suite au départ de Carole Gilbert sur la commune de Saulx-Marchais, Géraldine Calland (à droite sur la photo), déjà en fonction pour la commune, l'a remplacée. Corinne Thouroude (à gauche sur la photo), Marcquoise, qui s'était chargée récemment du recensement sur la commune, a rejoint l'équipe.
Une question ? Un acte administratif à faire ?
C'est à elles que vous pouvez vous adresser en mairie.
La mairie est ouverte :

Lundi et vendredi, de 16 h à 19h
Mercredi de 16 h à 18h

01 34 87 41 64

mairiedemarcq@wanadoo.fr

Don de trois poubelles

Les trois poubelles (modèle « poubelle parisienne ») situées dans les arrêts de bus du village ont été offertes et installées par Jean-Marie Decaux (Marcquois depuis peu).
Un grand merci !

Ramassage des encombrants

Il aura lieu le jeudi **21 novembre.**

Nous rappelons que les pneus et gravats, ainsi que certains produits polluants (huiles, peintures etc…) ou classés à risque (produits contenant de l'amiante, produits chimiques…) ne sont pas pris en charge lors de ces ramassages.
Attention : ne sortir les encombrants que la veille et ne pas oublier de balayer après le passage du camion sur votre trottoir.

Déchets verts

Le dernier ramassage aura lieu le **lundi 9 décembre.**

Des sacs à déchets verts sont encore disponibles en mairie.
Vous pouvez venir les chercher aux heures d'ouverture.

Deux déchetteries pour les Marcquois

Depuis le 20 septembre, vous pouvez utiliser la nouvelle déchetterie créée par le SIEDD (syndicat intercommunal d'évacuation et d'élimination des déchets de l'ouest Yvelines). Elle est située à Méré, Route de la Bardelle, à gauche, sur la départementale en direction de la gare de Méré-Montfort. Pour décharger vos encombrants, vous avez donc le choix entre deux déchetteries : Méré et Garancières.

Déchetterie de Garancières 29 bis, rue de la Gare Tél : 01 34 86 65 49

Déchetterie de Méré Chemin rural n°11 Route de la Bardelle

Inscription

Pour accéder en déchetterie, vous devrez préalablement vous procurer une carte d'accès **en mairie**. Cette carte est gratuite pour les particuliers (documents à fournir : justificatif de domicile et carte nationale d'identité).

Accès

L'accès est gratuit pour les particuliers, sur présentation de la carte d'accès.

Quantité

Limitée à 12m^3 ou 12 passages par an. La carte reste valable jusqu'à épuisement des 12 poinçons. Un contrôle d'identité sera effectué par le SIEED ou par le gardien à l'entrée de la déchetterie, et seul le détenteur de la carte d'accès pourra déposer ses déchets. **Une pièce d'identité correspondant à la carte d'accès devra être présentée.**

HORAIRES d'ouverture
(identiques aux deux déchetteries)

Lundi, Vendredi et Samedi :
10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Dimanche :
9 h à 13 h
FERMÉES les mardis, mercredis et jeudis.

Pensez à recycler certains de vos déchets !

Piles : Rapportez-les en magasin. Depuis le 1er janvier 2001, les commerçants qui vendent des piles sont également tenus de les récupérer quand elles sont usagées.

Vêtements et chaussures en bon état : utilisez les conteneurs spécifiques. À Marcq, vous en trouverez un sur le parking du stade Marie Leblan (stade de foot), ou adressez-vous à des associations caritatives (Croix Rouge Française, Secours Catholique, Secours Populaire Français, Emmaüs…).

Meubles et objets divers en bon état : Pensez aux associations locales ! Si vous souhaitez faire don de meubles, objets, vêtements à Emmaüs, contactez la communauté de Trappes. Les compagnons vous fixeront un rendez-vous et viendront, gratuitement, récupérer votre don.

COMMUNAUTÉ EMMAUS DE TRAPPES
2, rue de la République R.N. 10 78190 TRAPPES tél 01 30 66 09 76 ou emmaus.trappes@yahoo.fr

.... Infos Travaux ....

Le programme d'enfouissement des réseaux dans le village se termine.

Place de la Mairie

Rue d'Autouillet

Info : Changement d'adresse professionnelle

Michèle LEUNE, Masseur-kinésithérapeute Diplômée d'Etat a déménagé son cabinet.
Il se situe désormais à la Ferme du Buc, 29, Grande rue.
Téléphone : 01 34 04 70 69 Mobile : 06 09 01 47 15

Les journées du Patrimoine: 1ère édition à Marcq!

Samedi 15 et dimanche 16 septembre, la commune et son comité des fêtes organisaient de nombreuses animations dans le cadre des Journées du Patrimoine.

Au menu : un concert, des voitures anciennes, des expositions, un méchoui et une conférence archéologique.

Pour une première, c'était plutôt réussi...

Défilé de voitures anciennes et balades dans le village

Plus d'une vingtaine de voitures anciennes ont investi le village ce dimanche 16 septembre. Des balades étaient proposées aux visiteurs. Gros succès pour la voiture de police made in USA sortie tout droit d'une série américaine !

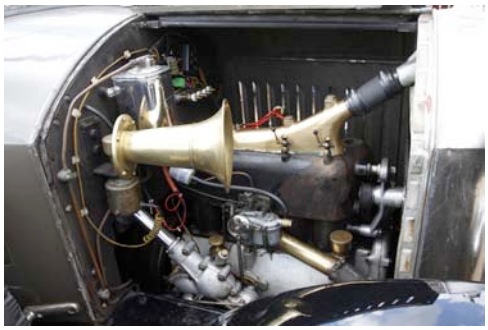

Un grand merci aux clubs d'automobiles anciennes de Beynes, dont le président est Nicolas Michaud, un Marcquois ; et à celui de Rambouillet de Sylvain Reuland. Les deux clubs nous ont présenté de magnifiques voitures et ont contribué grandement à la réussite de cette journée.

Un Comité des Fêtes, toujours au top !

Le Comité des Fêtes avait prévu un déjeuner champêtre devant la salle des fêtes Michel Cacheux. Au menu : un méchoui, cuit tout doucement depuis le matin.

Exposition

de cartes postales anciennes, de peintures et de photographies

Dans la salle des fêtes Michel Cacheux, quatre Marcquois présentaient des expositions : **Marguerite Vauchelles**, peintre amateur décrivant son village avec de merveilleuses aquarelles et peintures sur soie, **Alain Charlemagne** avec des toiles de son père Paul, et de son grand-père Hippolyte, ainsi que des œuvres de peintres locaux, **Jean Zindel**, photographe, avec ses magnifiques vues du village et **Philippe Cacheux**, avec une collection de cartes postales anciennes de Marcq qui nous a fait revivre le village des années 20.

Marguerite Vauchelles

Philippe Cacheux

Alain Charlemagne

Jean Zindel

Conférence archéologique à l'église Saint-Rémi de Marcq

Nicolas Girault, archéologue au Service Départemental des Archives des Yvelines, présentait les travaux de fouilles archéologiques qui ont été menées dans l'église Saint-Rémi de Marcq. Une conférence d'une heure et demie suivie de questions-réponses. Un événement suivi « religieusement » par une soixantaine de personnes. Cette manifestation était au programme officiel des Journées du Patrimoine.

Toutes les belles automobiles anciennes ont ensuite repris le chemin de leurs garages marquant la fin d'une journée du patrimoine, au sens large du terme.
Un grand merci aux participants qui nous ont fait voyager dans le temps et dans l'histoire du village.

Viens à la maison, y'a le printemps qui chante !

Des chants, un spectacle de CM2 hilarant, des remises de prix, Cloclo et même ses clodettes !... Le spectacle de fin d'année des élèves de l'école clôturait l'année scolaire en beauté !

Tous à la kermesse !

Des jeux de palets, du tir à la carabine, du maquillage, une buvette, de la pêche à la ligne, des jeux d'adresse, des pâtes à prout, des bonbons, beaucoup de bonbons...
La kermesse de fin d'année, c'est tout ça à la fois !

Une question ? Une idée ? Pensez à en parler à vos délégués de parents d'élèves !

DÉLÉGUÉS TITULAIRES : Johanna De Léon (maman de Philippine Bertrond en CM1), Rémy Fayet (papa de Jocelyn en CE2), Hélène Saudemont (maman de Clément en CE2).

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS: Elisa Berinstain (maman de Dharma en CE1 et de Birmane en CM2), Elisabeth CHARLE (maman de Jules en CM1), Stéphanie Solane (maman de Sören en CE1).

POUR LES JOINDRE : parentsdelevesdemarcq@yahoo.fr

C'était un petit jardin...

Des framboises, des tomates, des haricots... Le jardin de l'école de Marcq voit de nouveau pousser légumes et aromates grâce aux enseignants et aux jeunes jardiniers en herbe. Il paraît même que ces derniers préfèrent cette activité aux mathématiques. Incroyable !

ECOLE

9 h à 12 h - 13 h 30 à 16 h 30
09 64 16 04 15
(Répondeur disponible)

ACCUEIL PERISCOLAIRE :

8 h à 8 h 50 – 16 h 30 à 18 h 15
01 34 87 50 64
(téléphone se trouvant dans la classe de Laurence Hervé)

ecole.marcq78@wanadoo.fr

CANTINE

Prévenir la veille avant 10 h.
Tout repas commandé est dû sauf annulation la veille avant 10 h.

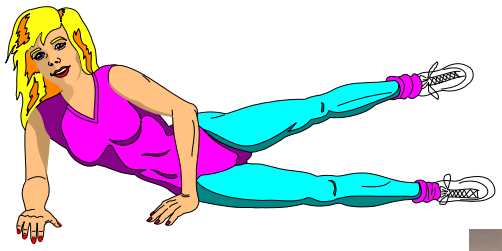

Marcq'energym :
nouveaux profs et nouveaux horaires

L'association propose des cours de Gymnastique et de Zumba, les mardis et jeudis, à la salle des fêtes Michel Cacheux.

Gymnastique

Mardi : de 9h15 à 10h15 Gym douce avec Sébastien
de 19h à 20h Gym et renforcement musculaire avec Lydie

Jeudi : de 9h15 à 10h15 Gym et renforcement musculaire avec Joëlle
de 20h à 21h Gym et renforcement musculaire avec Raphaëlle

Zumba

Jeudi : 19h à 20h Zumba avec Raphaëlle

Infos

Tarifs : 85 euros / an pour les Marcquois

90 euros / an pour les habitants des autres communes

marcq_energym@yahoo.fr

Isabelle Le Souder : 01 34 87 45 64 – Maryvonne SAUVETON : 01 34 87 47 22

Les association sportives à Marcq

Football Club de Marcq
Equipe Jeunes :
Miguel Canas
Tél. : 06 14 12 79 22
Equipe Vétérans :
Eric Moreau
Tél. : 06 59 72 86 85

Stade Marie Leblan

Enfants: *Mardi, 18 h 30 à 19 h 30*

Adultes : *Jeudi 20 h à 21 h*

Salle Michel Cacheux

Mercredi, 20 h 30 à 22 h

KRAV MAGA (ASKM 78)
Francis Colardelle
Tél. : 06 29 75 59 17
francis.colardelle@free.fr

Salle Michel Cacheux

Gym :	*Mardi, 9 h 15 à 10 h15*
	Mardi, 19 h à 20 h
	Jeudi, 9 h 15 à 10 h 15
	Jeudi, 20 h à 21 h
Zumba :	*Jeudi, 19 h à 20 h*

Marcq'Energym
Isabelle Le Souder
Tél. : 01 34 87 45 64
marcq_energym@yahoo.fr

Tennis Club de Marcq
Christian Deveney
Tél. : 06 18 43 47 43

Terrain de tennis des Bruyères

Jeunes :	*Mardi,*	*17 h à 18 h*
	Jeudi,	*17 h 30 à 18 h 30*
Adultes dames:	*Jeudi,*	*18 h 30 à 19 h 30*
	Vendredi,	*18 h30 à 19 h30*
Ados garçons :	*Vendredi,*	*17 h 30 à 18 h 30*
Ados filles :	*Vendredi,*	*19 h 30 à 20 h 30*
Adultes hommes:	*Vendredi,*	*19 h 30 à 20 h 30*

Salle Michel Cacheux

Qi Gong : *Lundi, 19 h 30 à 21 h*

Qi-Gong (gymnastique chinoise)
Michèle Dupont
Tél. : 06 60 75 05 69
www.etre-association.net

Les associations culturelles et autres …

Les associations marcquoises ont à leur disposition un local associatif entièrement rénové pour leurs cours ou leurs réunions.

Animation, culture et loisirs

Comité des Fêtes de Marcq
Philippe Cacheux
Tél. : 01 34 87 56 25
phil.cacheux@wanadoo.fr

Eveil musical

Méloman'à Marcq
Rémy Fayet
Tél. : 01 34 94 73 72
Portable : 06 13 03 28 20
remy.fayet@live.fr
www.meloman-a-marcq.over-blog.com

Local associatif

Mardi, 18 h à 18 h 45
Mercredi, 16 h à 18 h 15
Vendredi, 18 h à 18 h 45
NOUVEAU COURS : Baby éveil (18-36 mois) :
Mercredi, 16 h à 16 h30

Théâtre : c'est NOUVEAU !

Salle Michel Cacheux

Vendredi, 19 h 30 à 21 h 30

Atelier d'expression et d'improvisations scéniques
Johanna Schneider
Tél. : 06 15 34 56 27
johanna.sc@voila.fr

Les anciens combattants

UNC de Thoiry
(Union Nationale des Combattants)
M. Piollat
Tél. : 01 34 87 42 56

Environnement

Sauvons les Yvelines
Philippe Heurtevent
www.sauvonslesyvelines.com

Associations, vous avez des questions ?
Contactez Philippe Cacheux, Maire-adjoint en charge de la vie associative.
Tél. : 06 12 44 84 78 ou Mairie : 01 34 87 41 64

Club du 3ème âge : Ça repart de plus belle !

Les anciens de Marcq peuvent désormais se retrouver au sein du Club de Saint-Germain de la Grange qui leur a ouvert grand ses portes.
De nombreuses activités sont pratiquées, à Marcq et ailleurs...

Tout d'abord, un peu d'histoire : le Club du 3ème âge de Marcq a été dissous au décès de son président, Monsieur Michel Cacheux en Janvier 2010. Madame LENORMAND, Marcquoise, Conseillère municipale à Saint-Germain de la Grange et moi-même (Marie-Dominique Elan, conseillère municipale à Marcq), peinées de voir nos aînés orphelins de leur club, avons pensé inclure les Marcquois au club de Saint-Germain de la Grange. L'enthousiasme a été immédiat. Les Marcquois du club se **réunissent le 2ème et le 4ème jeudi de chaque mois de 14h à 17h dans le local associatif à côté de la mairie.**
Autrefois, le club du 3ème âge de Marcq se réunissait dans la Salle des Fêtes devenue trop grande. Ce petit local est beaucoup plus chaleureux et la fréquence assidue de nos ainés en est la preuve.
Il y a aussi possibilité de se réunir les 1er et 3ème mercredi de chaque mois à la cantine de l'école de Saint-Germain de la grange.
Pour l'instant, les Marcquois se réunissent à Marcq et les habitants de Saint Germain de la Grange dans leur commune. Mais « le brassage » est vivement souhaité.

Une grande dame nous a quitté...

Pendant 23 ans, de 1965 à 1988, elle fut l'institutrice de notre village.
Pendant 24 ans, elle était aux côtés de son époux Michel Cacheux, Maire de Marcq, de 1977 à 2001.
Bénévole toujours très active dans la vie de notre village, membre du Comité des Fêtes et du club du 3ème âge, Marie-Thérèse Cacheux est décédée en août dernier.
La Gazette de Marcq regrettera cette femme de cœur et de lettres qui continuait de corriger nos articles, traquant la moindre faute d'orthographe avec bienveillance. Une grande dame, discrète, qui oeuvrait pour le bien de la commune.

En juin dernier, Marie-Thérèse posait avec son fils Philippe et sa petite-fille Lauriane. Cette dernière avait organisé une exposition sur le Makay, dans la salle des fêtes qui porte le nom de son grand-père.

Que fait-on pendant ces réunions ?

Et bien on y joue au scrabble, à la belote, au triomino ou tout autres jeux apportés par les participants.

On refait le monde (il n'y a pas d'âge pour cela).
On rit beaucoup, venir avec sa bonne humeur est indispensable et on termine l'après-midi en dégustant les spécialités culinaires que ces dames pâtissières auront apportées. Chacune son tour cuisine.

Pendant les vacances scolaires, le programme peut être différent, c'est à voir avec les participants, au coup par coup.

Le club organise aussi des sorties à la journée: spectacles de théâtre, bowling, musées, concerts. Les idées sont les bienvenues. A cette occasion, Saint-Germain de la grange et Marcq se cotoîent.

On vient vous chercher à domicile, le car passe par les 2 communes voire une 3ème incluant Villiers Saint-Frédéric avec laquelle il est possible de faire des voyages.

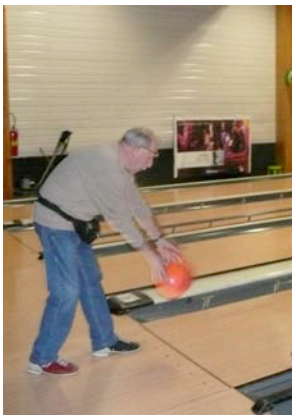

Vous voulez rejoindre le Club ?
Renseignez-vous en mairie
au 01 34 87 41 64
ou auprès de
Marie-Dominique ELAN,
Conseillère municipale,
au 06 85 36 30 51

Le CCAS, à votre service

Le Centre communal d'actions sociales de Marcq dépose chaque année un colis de Noël au domicile des plus de 65 ans de la commune.
Un repas de fin d'année est également offert.
Il aura lieu le **dimanche 17 novembre prochain**, à la salle Michel Cacheux.
Le CCAS propose également des aides au chauffage et pour les familles en difficulté, sur la base d'un dossier établi avec l'assistante sociale du secteur.
Renseignements auprès de la mairie au **01 34 87 41 64**

Tennis club de Marcq : Les dernières news !

Rencontres interclubs Adultes

Dames :
Pour sa 2nde année de compétition l'équipe compte 2 victoires et termine 4ème /6.
Bravo à toutes, elles feront encore mieux l'année prochaine avec 2 classées dans l'équipe , Julie 30/3 et Camille 30/5 !!!
Messieurs :
Equipe 35 ans : elle termine 1ère de sa poule et accède donc à la division supérieure.
Bravo à Julien Solane, Maxime Venot, Christophe Léveillé et Miguel Canas.
Equipe Seniors N° 1 : elle aussi termine 1ère de sa poule et monte aussi en division supérieure.
C'est formidable pour notre petit club !
Equipe Seniors N° 2 : elle termine 5ème /6, se maintient en 5ème division.
Que de beaux résultats pour l'un des plus petits clubs des Yvelines !

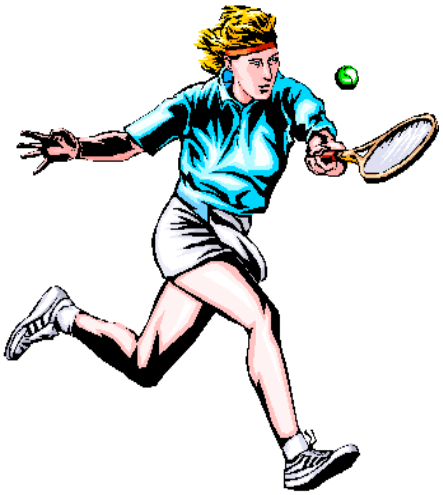

Sortie à Roland Garros, témoignages

« Nous sommes arrivés à Roland Garros en navette. Ensuite nous avons visité les terrains, puis nous avons été aux annexes, (court où des joueurs non connus jouent).
Ensuite nous avons joué au Beach Tennis, et nous avons gagné. Puis nous avons été regarder un match de double d'anciens joueurs.
Nous avons vu Djokovic sortir de son match. Nous avons fait des jeux et acheté un souvenir. Et pour terminer, nous avons regardé un match de double des frères Bryan, et nous sommes rentrés. Nous avons adoré cette journée."

Benjamin & Paul

Tournois internes

Comme chaque année les tournois du club se sont déroulés le dernier week-end de Juin.
Le matin : finale des jeunes, puis après le déjeuner autour du tennis, finale messieurs,
Résultats :

11/12 ans garçons :	Alex Audebourg bat Enzo Moreau
13/14 ans garçons :	Guillaume Lecomte bat Lucas Saunier
Dames :	Camille Louis bat Floriane Lecomte
Messieurs :	Julien Solane bat Arnaud Demougin

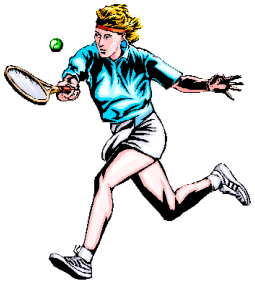

Tournoi Surprise

Il a eu lieu cette année en septembre avec une très bonne participation des jeunes, un beau temps, par petits matchs, par équipes de double tirées au sort, en 3 jeux. Ce fut une bonne journée de plein air, ou pas mal de personnes de Marcq ont eu l'occasion de reprendre leur raquette et de se réinscrire au club.

Et enfin...

Maintenant c'est la saison creuse, espérons que l'hiver ne sera pas trop rigoureux pour nous permettre de jouer à peu près régulièrement et que les cours ne soient pas trop perturbés; à ce sujet, cette année encore plus de 30 personnes y participent c'est excellent pour l'avenir du club !
Un dernier conseil, surtout aux jeunes, la liste des tournois officiels est affichée au club, il faut en faire « *c'est le plus sûr moyen de progresser et de monter dans le classement* ».
A ma connaissance 3 jeunes en ont fait cette saison : Enzo Moreau, Matthieu Rollin et Thomas Deveney. Les résultats ne se sont pas fait attendre : Enzo est monté de 40 à 30/4, Matthieu de NC à 30/5 et Thomas de NC à 30/4 pour sa 1ère année de compétition.
Félicitations à tous les 3 et j'espère beaucoup que d'autres suivront le même parcours. Les résultats parlent d'eux même !
Bon hiver à toutes et à tous, gardez la forme et à bientôt sur les courts !

Christian Deveney, président du Tennis Club de Marcq

Tennis Club de Marcq

Pour tous renseignements et toutes nouvelles adhésions, contactez Christian Deveney, Président du TCM au 06 18 43 47 43

tennisclubmarcq78@orange.fr

Le Comité des Fêtes vous invite à ...

Soirée belote / tarot

Samedi 30 novembre

A la salle des fêtes Michel Cacheux
Inscriptions à 20 h dans l'ordre d'arrivée

Concours individuels Belote / Tarot
Début du concours : 20 h 30
Participation : 6 €/personne

Marché de Noël

Dimanche 8 décembre

A la Salle des Fêtes Michel Cacheux
de 10 h à 18 h 00

Venez admirer les créations d'une trentaine d'artistes amateurs et professionnels, goûter des produits régionaux et trouver des idées de cadeaux originales.
Le midi, venez déjeuner sur place : moules, frites, huîtres, crêpes et vin chaud vous attendent.

Loto-crêpes

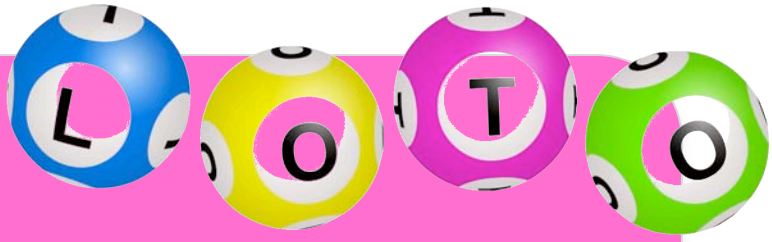

Samedi 25 janvier

A la salle des fêtes Michel Cacheux
20 h 00

De nombreux lots vous attendent au cours de ce loto. Des crêpes et des galettes vous seront proposées toute la soirée.

L'école de Marcq vous invite à ...

Arbre de Noël

Samedi 14 décembre

A la Salle des Fêtes Michel Cacheux
9 h

Spectacle offert par la municipalité ouvert à tous les enfants de Marcq suivi du spectacle réalisé par les élèves de l'école. En fin de matinée, le père Noël en personne offrira des cadeaux à tous les enfants de Marcq.

Et la municipalité vous invite aux ...

Vœux du maire

Samedi 11 janvier 2014

A la Salle des Fêtes Michel Cacheux
20 h

Pour célébrer la nouvelle année, le Maire, Pierre SOUIN, le Conseil Municipal et le Comité des Fêtes de Marcq seront heureux de vous recevoir autour d'un verre de l'amitié et de partager la galette avec vous. La soirée se clôturera par le traditionnel feu d'artifice.

Elections municipales: mode d'emploi !

Les prochaines élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014. Mais à quoi servent ces élections? Comment s'organisent-elles et qui peut être candidat?

A quoi servent les élections municipales?

Elles permettent d'élire les **membres des conseils municipaux**, pour un mandat de six ans. Une fois élus, les conseillers municipaux élisent parmi eux le maire de la commune, au scrutin secret et à la majorité absolue. **Le maire** sera chargé de présider le conseil municipal.

Comment s'organisent les élections municipales ?

Le nombre de conseillers municipaux à élire dépend de la taille de la commune. Il peut aller de 9 membres pour les communes de moins de 100 habitants, à 163 membres pour la ville de Paris.

Depuis la loi du 17 mai 2013, les **communes de moins de 1000 habitants** sont soumises au scrutin majoritaire, plurinominal à deux tours. **Marcq rentre dans ce cas de figure.** Dès le premier tour, les électeurs peuvent modifier les listes, ajouter ou supprimer des candidats. Les suffrages sont ensuite décomptés individuellement, par candidat et non par liste. Les candidats qui obtiennent la majorité absolue des suffrages exprimés et qui recueillent au moins un quart des suffrages des électeurs inscrits obtiennent un siège au conseil municipal. Un second tour est organisé pour répartir les sièges restants. Les candidats sont alors élus à la majorité relative: ceux qui obtiennent le plus grand nombre de voix sont élus. La parité homme/femme n'est pas une obligation pour les listes de ces communes.

Pour info, les **communes de plus de 1000 habitants** appliquent le scrutin de liste sur lequel la parité homme/femme doit être respectée. Au premier tour, la liste qui obtient la majorité absolue reçoit la moitié des sièges à pourvoir. Les sièges restants sont répartis à la représentation proportionnelle. S'il y a un second tour, seules les listes ayant obtenu 10% des suffrages exprimés au premier tour ont le droit de participer. Les listes peuvent être modifiées, notamment par des fusions avec d'autres listes.

Qui peut se déclarer candidat?

Le candidat doit être majeur, de nationalité française ou avoir la nationalité d'un des pays membres de l'Union européenne, jouir de ses droits civils et politiques, être inscrit sur les listes électorales de sa commune ou y payer ses impôts.

Le candidat doit ensuite se déclarer. Dans les communes de moins de 1000 habitants, il se fait connaître auprès des électeurs par ses propres moyens. Un candidat peut se présenter seul, sans liste. Dans les communes de plus de 1000 habitants, le candidat doit déposer une déclaration de candidature en préfecture ou en sous-préfecture.

Comment sont élus le maire et ses adjoints ?

La première réunion du conseil municipal se tient de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour du scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet.

Le maire est élu pour six ans au scrutin majoritaire à trois tours par le conseil municipal qui préside le doyen d'âge. Dès qu'il est élu, le maire préside la séance du conseil pour procéder à l'élection des adjoints, au scrutin (secret) uninominal à trois tours. Le nombre des adjoints au maire ne peut excéder 30 % de l'effectif du conseil municipal.

Sources : L'express / Floriane Dumazert

Pour VOTER,
je m'inscris sur les listes électorales avant le 31 déc.
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CARTE ÉLECTORALE

Inscription sur les listes électorales

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans qui se sont fait recensés (cf. recensement obligatoire à 16 ans, voir ci-dessous). Pour les autres (déménagement, nationalisation etc.), il faut venir vous inscrire dans la mairie du lieu de résidence (pièce d'identité et justificatif de domicile demandés).
Un citoyen de l'Union européenne qui réside en France peut participer aux élections municipales et aux élections européennes dans les mêmes conditions qu'un électeur français. Pour exercer ce droit de vote, il doit être inscrit sur les listes électorales et remplir les conditions d'âge et de capacité juridique.

Renseignements auprès de la mairie de Marcq : 01 34 87 41 64

Tu as 16 ans ? Tu dois te faire recenser !

LE RECENSEMENT MILITAIRE donne des DROITS

QUI ?	Garçons et filles de nationalité française
OÙ ?	À la mairie de ton domicile
QUAND ?	Dès 16 ans
AVEC QUOI ?	Votre carte d'identité Le livret de famille Un justificatif de domicile
POURQUOI ?	

- **pour obtenir l'attestation de recensement** qui est **obligatoire** pour établir un dossier de **candidature à un concours ou à un examen** soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- **pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)**
- **pour l'inscription d'office sur les listes électorales**

Voyageurs du SITERR : soyez informés par SMS !

Bonne nouvelle pour les voyageurs du réseau de bus SITERR (Syndicat intercommunal de transport et d'équipement de la région de Rambouillet) dont nous dépendons, ils peuvent être informés des avaries, accidents et autres importantes perturbations sur le réseau par SMS ou par mail.

Pour rappel, le SITERR dessert 85 communes du Sud-Yvelines, soit un tiers du département, dont Marcq. Les cinq compagnies du réseau — **Veolia Rambouillet, Veolia Houdan, Savac, les Cars Hourtoule et Perrier** — ont décidé de mieux informer les quelque 10000 voyageurs qui fréquentent leurs lignes chaque jour. Une mesure prise après les nombreuses intempéries de l'hiver dernier. Avec ce nouveau système, les voyageurs, notamment les nombreux écoliers, collégiens et lycéens ainsi que leurs parents, seront informés. « *S'il y a une chute de neige importante, du verglas, qui empêchent les bus de circuler, nous pourrons tenir au courant nos voyageurs* », explique Emmanuel Pierzo, directeur du site Veolia Rambouillet. Ce système sera également utilisé dans le cas d'accident perturbant durablement le trafic, ou encore en cas de grève.
Pour la mise en place de ce système, le SITERR a investi 11 500 €, auxquels s'ajoutent des frais annuels de 1551 € et 0,10 € par SMS. Les voyageurs, eux, n'auront rien à débourser. SITERR espère compter très vite quelques 10 000 abonnés.

Pour cela, il suffit de s'inscrire sur Internet, de confier son numéro de portable, d'indiquer la ou les lignes empruntées pour être informé par texto ou par mail, quasiment en temps réel.

http://siterr.cityway.fr.

Sources : Le Parisien et le SITERR

Info VEOLIA : attention le port de la ceinture est obligatoire !

Par décret du 9 juillet 2003, le port de la ceinture est étendu à tous les passagers dans les autocars qui en sont équipés.

Pour la sécurité des enfants, pensez à les sensibiliser sur cette obligation.
En outre, le non-port encourt une contravention de 4ème classe, soit 135 euros, minorée à 90 euros en cas de paiement dans les 3 jours et majorée à 375 euros en cas de paiement après 30 jours (sans perte de point sur le permis de conduire).

Véolia signale des contrôles très fréquents des forces de l'ordre !

NOVEMBRE

- 17 novembre :	Repas des anciens	*Salle Michel Cacheux*
- 23 novembre :	Soirée Beaujolais Football Club	*Salle Michel Cacheux*
- 30 novembre :	Concours belote tarot	*Salle Michel Cacheux*

DÉCEMBRE

- 8 décembre :	Marché de Noël	*Salle Michel Cacheux*
- 14 décembre:	Arbre de Noël	*Salle Michel Cacheux*

JANVIER

- 11 janvier :	Vœux du Maire	*Salle Michel Cacheux*
- 25 janvier:	Loto-crêpes	*Salle Michel Cacheux*

FEVRIER

- 8 février:	Dîner dansant du Football Club	*Salle Michel Cacheux*

Choucroute et karaoké live

Ce samedi 12 octobre, le groupe « WHY NOT » a enflammé le traditionnel repas de rentrée de l'école de Marcq. Une fois n'est pas coutume, la soirée affichait complet plus d'une semaine avant les festivités. Toute la nuit, les musiciens ont enchaîné les morceaux souvent très rock accompagnés au micro par des Marcquois qui se sont vite pris au jeu. Quelle soirée !

Un grand merci à Rémy Fayet, délégué parent d'élèves et organisateur de ce karaoké, ainsi qu'à son groupe de musiciens qui ont assuré grâaaaaave !
En cuisine, d'autres parents d'élèves préparaient une choucroute « maison » concoctée par Nathalie Marlot, une ancienne « parent d'élèves ». Merci, c'était troooop bon !

Choucroute et karaoké live

Ça s'est passé à Marcq !

Concert de fin d'année de l'école

Un nouvel écolier

Journées du Patrimoine

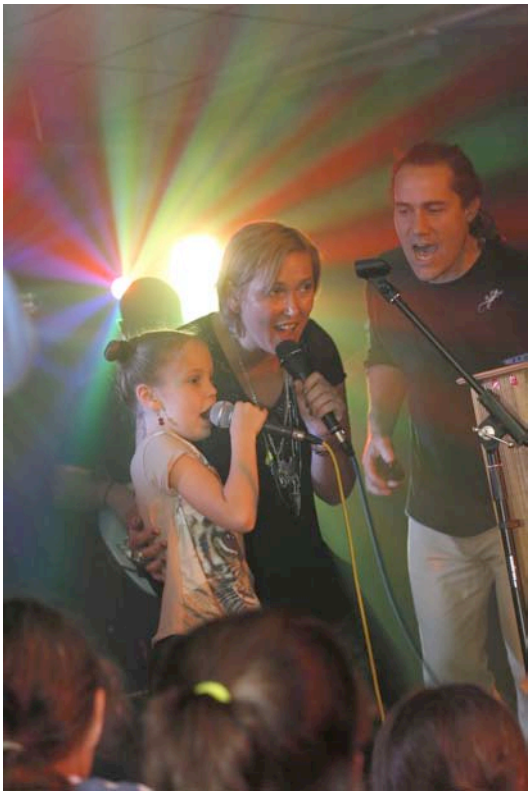

Karaoké en live explosif !